

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT

du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 27 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JUIN 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUMESEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - M. Alexis ARRAS (présent jusqu'à 19 h 15) - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS (à partir de 19 h 15 - absent à partir du vote de la délibération n°10) - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à M. André DROUIN
- M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
- Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Régine LAGOUARDETTE qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- Mme Nicole COUTANT qui a donné pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Pascal DAGES qui a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : PARTENARIAT AVEC LA DRAC : CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION 2018

Dans le cadre de la convention de développement culturel signée le 28 novembre 2016 avec la DRAC Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, un programme d'actions culturelles est développé tout au long de l'année 2018 dans le respect des trois axes de coopération transversaux et pluriannuels suivants :

- une structuration de l'éducation artistique et culturelle et de la médiation afin de constituer un parcours artistique pour les jeunes élèves,
- des projets artistiques en lien avec les habitants des quartiers prioritaires et sensibles dans le cadre de la Politique de la Ville,
- un contrat Territoire Lecture afin de développer l'accès au livre et accompagner le projet de médiathèque.

Le plan de financement pour l'exercice 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses pour un total de 129 912 € dont le détail est le suivant :

DEPENSES 2018

AXE 1	57 652 €
Projet 1 : Parcours théâtre et écriture lycée	8 318 €
Projet 2 : Parcours danse Conservatoire	21 116 €
Projet 3 : Parcours danse écoles	7 644 €

Projet 4 : Parcours mémoire	5 874 €
Projet 5 : Parcours musique et danse inclassifiable	8 700 €
Projet 6 : Parcours théâtre Collège	6 000 €
Projet 7 : Parcours chaîne du livre CTL	
Projet 8 : Parcours patrimoniaux avec le Musée de Borda Hors convention DRAC	

AXE 2	45 160 €
Projet 1 : Projet avec Blick Bassy	2 500 €
Projet 2 : Une année avec la photographie	16 960 €
Projet 3 : Bonnes pratiques du numérique	5 500 €
Projet 4 : Actions culturelles à Cuyès	5 000 €
Projet 5 : Actions dans le cadre du « festi wind »	15 200 €

AXE 3	27 100 €
Nuit de la lecture	1 800 €
Développement et valorisation des collections	5 500 €
Actions pour les Berges Ephémères	2 500 €
Actions en faveur de la jeunesse	14 800 €
Formations	1 000 €
Communication	1 500 €
TOTAL	129 912 €

RECETTES 2018	
Ville de Dax	99 912 €
DRAC	30 000 €
Axe 1 :	8 000 €
Axe 2 :	7 000 €
Axe 3 :	15 000 €
TOTAL	129 912 €

Les crédits correspondants aux dépenses et les recettes sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2018.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

SOLLICITE une subvention de la DRAC Aquitaine Limousin Poitou-Charentes à son taux maximum,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces actions culturelles.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180627-3-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 28 Juin 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».